

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 24

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Subvention 2017 pour le Service Social Pour les Jeunes et Adultes (SSPJA)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638**

PRESENTATION

Le Service Social pour les Jeunes et Adultes (SSPJA), est présidé par Monsieur Georges BERRIN. Son siège est situé : 368 bd Henri Barnier 13016 Marseille.

Il est présent sur quatre lycées professionnels de Formation et Métier, des établissements médico-sociaux ainsi que sur un chantier d'insertion.

Son action concerne environ 850 jeunes répartis dans les établissements suivants :

- LPP Saint-Henri (13016)
- LPP Saint-André (13016) dont 2 classes ULIS (Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- LPP La Cabucelle (13015)
- LPP Jacques Raynaud (13013)

Ces élèves sont âgés de 14 à 25 ans et issus de zones où les populations sont très défavorisées essentiellement dans les quartiers nord de Marseille et Marseille centre. Les jeunes admis dans ces établissements ont connu de réelles difficultés dans leur parcours scolaire, beaucoup sont en rupture avec le système traditionnel.

En 2016, 845 nouveaux élèves ont été reçus par le service social dans le cadre d'un premier accueil.

Le SSPJA met en œuvre :

- Des actions individuelles en direction des axes suivants :
 - Favoriser l'adaptation de l'élève à son nouveau milieu de formation et le soutenir tout au long de son parcours pour qu'il puisse accéder le mieux possible aux différents apprentissages requis ;
 - Accompagner le jeune vers une meilleure adaptation sociale et citoyenne, puis vers l'insertion professionnelle à l'issue de sa formation ;
 - Accueillir les familles pour prendre en compte leurs difficultés sociales ou économiques et les orienter vers des solutions adaptées ;
 - Soutenir les parents dans leurs engagements éducatifs et restaurer les liens familiaux quand ils sont fragilisés ou détruits ;
 - Faciliter les échanges entre les élèves, les familles, les équipes enseignantes et l'administration du lycée, et aussi avec tous les professionnels de santé, de l'éducation, de l'action sociale, qui peuvent venir appuyer les projets envisagés par le jeune ou consolider le parcours déjà accompli.

- Deux actions collectives sont reconduites pour 2017 et un projet est en construction :

► **L'aide à insertion professionnelle :**

« Coup de Pouce Pour l'Insertion » (Projet reconduit)

Chaque jeune devant pouvoir disposer d'un emploi, d'une formation ou d'un accompagnement, les professionnels échangeront avec leurs jeunes en mettant l'accent sur le savoir être et sur les attentes des employeurs avec le souci de démystifier l'entreprise et de renvoyer au jeune tous ses potentiels par des séances animées par des professionnels « visite d'un futur éco quartier », « participation à l'action coaching collectif et individuel », « visite du centre de ressources information » et « organisation d'un forum de l'emploi ».

Ce projet s'est déroulé en parallèle dans les quatre lycées professionnels et a concerné 113 jeunes.

« Plateforme Innovante d'Insertion Professionnelle » (Nouveau projet)

Le SSJA s'implique dans le projet de la Plateforme Innovante d'Insertion Professionnelle « P2IP », porté par Formation et Métier.

Ce projet vise à répondre aux situations de blocage de personnes pour l'accès à leur insertion professionnelle par la mise en place, entres autres, d'un dispositif appelé « le Kiosque ».

Celui-ci a pour ambition de travailler à la levée des freins périphériques à l'emploi en proposant des espaces-temps, dédiés à l'accueil, l'écoute et l'animation, ouverts aux habitants du territoire.

L'objectif étant de permettre à la personne, quel que soit son profil, d'être ensuite en mesure de repartir avec un projet construit, d'emploi ou de formation, ainsi qu'un plan d'action.

► **Prévention et éducation à la santé :**

« Bien dans mon corps, bien dans ma tête » (Projet reconduit).

En organisant et mettant en place un « club santé » les assistantes sociales du SSJA souhaitent que cette action éducative offre à tous les jeunes un environnement stimulant et des conditions propices au développement de compétences pouvant faciliter leur réussite scolaire et éducative. Elle est élaborée dans le respect des valeurs de respect de soi, des autres, de tolérance et souhaite leur permettre de parler de leurs expériences, de définir leur santé, leur bien-être et de leur qualité de vie à l'école et en général.

Cette action s'est déroulée en parallèle sur les quatre lycées professionnels et a concerné 202 jeunes ainsi que 40 enseignants.

Sur l'ensemble de l'année 2016, 1283 jeunes et/ou leurs parents ont été accueillis par l'équipe. Ces jeunes (et/ou leurs familles) ont bénéficié au total de 2857 entretiens au sein des lycées soit en moyenne 2,2 entretiens par jeune et/ou famille.

Les établissements médico-sociaux :

Le service social intervient auprès de 250 personnes reconnues handicapées en assurant des vacations auprès de l'ESAT de la Valbarelle et du CRP Richebois. Il accompagne ces personnes handicapées afin de limiter l'impact des difficultés sociales qu'elles peuvent rencontrer et qui pourraient les freiner dans leur insertion.

Le chantier d'insertion :

Le SSPJA intervient pour accompagner les 10 salariés recrutés à chaque session pour s'occuper de la rénovation du parc de la Jougarelle, à proximité de la cité la Castellane.

Pour mener à bien ces missions, l'association emploie 3 assistants de service social.

Cette association est subventionnée par le Conseil Départemental depuis 1979.

Elle sollicite une subvention pour 2017 de 68 000€

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Ces dernières années, la subvention départementale de fonctionnement, s'élevait à :

- 43 318 € en 2016
- 46 000 € en 2015
- 46 000 € en 2014

EN CONCLUSION

Au regard du bilan des actions et des objectifs atteints en 2016, je vous propose donc d'octroyer une subvention à l'association SSPJA pour l'année 2017 d'un montant de 45 300 €

La dépense correspondante sera imputée chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et m'autoriser à signer la convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

